

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 27 OCTOBRE 2021 ET PRÉSIDÉE PAR MADAME JENNIFER PETITCLERC PAGÉ, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR INTÉRIM

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame, Isabelle Paquet, membre parent, district 1
Madame, Marie-Ève Germain, membre parent, district 2
Madame, Jennifer Petitclerc-Pagé, membre parent, district 4

Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1
Monsieur Arnold Lynds, membre de la communauté, profil 2
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4
Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5

Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf
Madame Stéphanie Dixon, enseignante
Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante
Madame Marie-Josée Lépine, personnel de soutien

MEMBRE ABSENT

Madame Mélanie Deslauriers, membre parent, district 3

SONT INVITÉS :

Madame Cathy Boily, membre parent, district 5
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3
Madame Danielle Vallée, directrice d'établissement
Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Madame Monique Delisle, secrétaire générale par intérim
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires
Monsieur Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines par intérim (en virtuel)
Monsieur Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence par intérim de madame Jennifer Petitclerc Pagé. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

2. ASSERMENTATION DES MEMBRES ADMINISTRATEURS

Compte tenu de l'entrée en fonction de nouveaux membres au sein du conseil d'administration, les trois nouveaux membres désignés pour siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Portneuf prêtent serment, devant la directrice générale, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Les nouveaux membres administrateurs sont :

- Madame Cathy Boily, membre parent, district 5
- Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3 (communautaire, culturel et sportif)
- Madame Danielle Vallée, membre du personnel d'encadrement

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil par intérim demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune demande n'est faite en ce sens.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité d'**ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente par intérim demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre. Aucun intérêt n'est déclaré.

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie des procès-verbaux des rencontres du 25 août et du 22 septembre 2021.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de :

ADOPTER le procès-verbal du 25 août 2021 en corrigeant le point 3 où nous devrions lire « la présidente par intérim »;

DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de :

ADOPTER le procès-verbal du 22 septembre 2021 en corrigeant le point 3 où nous devrions lire « la présidente par intérim »;

DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

Aucune question.

7. ATTESTATION DE LA DIRECTION – CONFORMITÉ LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE

La directrice générale informe les membres du dépôt, au dossier de la réunion, d'une attestation signée par la direction générale et le directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire donnant l'assurance raisonnable aux administrateurs que l'ensemble des obligations au 30 septembre 2021 pour lesquelles un défaut pourrait avoir pour conséquence d'engager leur responsabilité personnelle ont bel et bien été effectuées conformément aux lois applicables.

8. ÉLECTION AU CA

8.1. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Il est proposé par madame Jennifer Petitclerc Pagé et secondé par madame Isabelle Paquet de nommer madame Monique Delisle, secrétaire générale par intérim, présidente de l'élection.

Madame Delisle procède à l'ouverture des mises en candidature.

Madame Jennifer Petitclerc Pagé propose et madame Isabelle Paquet seconde la candidature de madame Jennifer Petitclerc- Pagé.

Considérant qu'aucune autre candidature n'est proposée, madame Delisle procède à la fermeture des mises en candidature.

Madame Jennifer Petitclerc-Pagé est élue au poste de présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Portneuf.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE et APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de :

DÉSIGNER madame Jennifer Petitclerc Pagé à titre de présidente du conseil d'administration.

8.2. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

Madame Isabelle Paquet propose et madame Jennifer Petitclerc Pagé seconde la candidature de madame Isabelle Paquet.

Considérant qu'aucune autre candidature n'est proposée, madame Delisle procède à la fermeture des mises en candidature.

Madame Isabelle Paquet est élue au poste de vice-présidente du Centre de services scolaire de Portneuf.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE et APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité de :

DÉSIGNER madame Isabelle Paquet à titre de vice-présidente du conseil d'administration.

9. FIN PRÉVUE DES MANDATS DE CHAQUE ADMINISTRATEUR

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, informe les membres qu'un suivi sera fait concernant les discussions en cours en lien avec la fin des mandats des administrateurs qui serait prévue, selon les informations reçues de la Fédération des centres de services scolaires, le 30 juin de chaque année.

10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Marilyn Bernard, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité le 18 octobre 2021.

11. REDDITION DE COMPTE – COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Demande d'ajout d'espace – Pont-Rouge

ATTENDU l'analyse exhaustive effectuée par la direction générale et le directeur du Service des ressources matérielles;

ATTENDU l'augmentation de la clientèle au secondaire au cours des prochaines années;

ATTENDU les développements domiciliaires en cour sur notre territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Pont-Rouge s'est engagée à céder un terrain au Centre de services scolaire de Portneuf afin d'y accueillir une future école secondaire,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'UNANIMITÉ :

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation du Québec la construction d'une école secondaire à Pont-Rouge dans le cadre de la **mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale**;

DE MANDATER Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale et M. Frédéric Pagé, directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, à signer tout document relatif à cette demande.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) - École secondaire Louis-Jobin

ATTENDU le projet de la Ville de Saint-Raymond de construire un stade de soccer couvert sur le terrain de l'école secondaire Louis-Jobin;

ATTENDU les discussions encourues avec les dirigeants de la ville de Saint-Raymond, la direction de l'école secondaire Louis-Jobin et le président de sa fondation;

ATTENDU la demande de partenariat faite au CSS de Portneuf par les dirigeants de la Ville de Saint-Raymond;

ATTENDU QUE ce projet pourrait desservir la clientèle scolaire et communautaire de Saint-Raymond;

ATTENDU l'augmentation de clientèle au secondaire prévue pour les années à venir;

ATTENDU les délais importants dans la réalisation de ce type de projet;

ATTENDU QUE le dépôt du projet est conditionnel à l'appui de partenaires financiers à la hauteur du tiers du montant total du projet,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU à l'UNANIMITÉ :

QUE le Centre de services scolaire de Portneuf autorise la présentation du projet de construction d'un gymnase double à l'école secondaire Louis-Jobin ainsi qu'un espace plein air, estimé au coût de 7.5 millions de dollars au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

QUE soit confirmé l'engagement du Centre de services scolaire de Portneuf à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère;

QUE le Centre de services scolaire de Portneuf désigne madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) - École secondaire de Saint-Marc

ATTENDU QUE la clientèle prévue pour les prochaines années au secondaire est en forte augmentation;

ATTENDU QUE ce projet pourrait desservir la clientèle scolaire du secteur ouest de notre Centre de services scolaire;

ATTENDU la complexité des critères à rencontrer afin de soumettre une demande d'ajout d'espace au MÉQ;

ATTENDU QUE le dépôt du projet est conditionnel à l'appui de partenaires financiers à la hauteur du tiers du montant total du projet,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'UNANIMITÉ :

QUE le Centre de services scolaire de Portneuf autorise la présentation du projet de plateau sportif à l'école secondaire de Saint-Marc, estimé à 4.5 millions de dollars, au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

QUE soit confirmé l'engagement du Centre de services scolaire de Portneuf à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère;

QUE le Centre de services scolaire de Portneuf désigne madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Vente d'une parcelle de terrain – Donnacona

ATTENDU qu'un entrepreneur de Donnacona fait la demande au CSS d'acquérir un de ses terrains;

ATTENDU que ce terrain vacant ne pourrait être utilisé pour d'éventuels projets du CSS;

ATTENDU qu'une entreprise qui ne respecterait pas avec les valeurs et la mission du CSSP ou qui irait à l'encontre de la politique sur les saines habitudes de vie des élèves ne pourrait être érigée sur ce terrain;

ATTENDU QUE le Règlement gouvernemental sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire serait appliqué rigoureusement par le CSSP;

ATTENDU que le CSS pourrait tirer un avantage financier de la transaction immobilière;

ATTENDU qu'un rapport d'évaluation dudit terrain a été effectué;

ATTENDU QUE la Ville de Donnacona a été informée de l'intention du CSSP de procéder à la cession du terrain,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'UNANIMITÉ de :

PROCÉDER à un appel d'offres public pour la vente de la parcelle du terrain en inscrivant une mise de prix minimum de 185 \$/m² avant taxes, le cas échéant;

MANDATER la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à démarrer les démarches en vue d'aliéner une parcelle de terrain sis au lot 6 320 650-P, route 138 à Donnacona, à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

État de la taxe scolaire

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER l'état des taxes scolaires dues au 31 octobre 2021, incluant les intérêts, tel que présenté et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CA19/21-22.

Cadre de gestion des risques – Mesures d'atténuation :

Cadre organisationnel

ATTENDU les modifications apportées à la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1, LCOP);

ATTENDU la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus contractuelle adoptée par le secrétariat du Conseil du trésor;

ATTENDU qu'en vertu de cette Directive, le Centre de services scolaire de Portneuf doit adopter un cadre organisationnel de gestion de risques qui doit s'appliquer à toutes les étapes du processus contractuel,

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'UNANIMITÉ:

D'ADOPTER ET DE

TRANSMETTRE au Secrétariat du Conseil du trésor le cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle du CSSP et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CA20/21-22.

Politique d'approvisionnement

ATTENDU QUE le CSSP est assujéti à la Loi sur les contrats des organismes publics en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle adoptée par le Secrétariat du Conseil du trésor;

ATTENDU l'obligation du CSSP de se doter d'une Politique qui régit ses acquisitions de biens et services ainsi que ses contrats de construction et ceux en matière de technologie de l'information;

ATTENDU QUE cette Politique a pour but de préciser l'encadrement et les modalités liés à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle du CSSP,

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'UNANIMITÉ :

DE DÉBUTER le processus de consultation auprès des différentes instances, et ce, avant l'adoption finale de cette politique.

Code d'éthique des employés

ATTENDU QUE les amendements proposés au *Code d'éthique des employés* respectent le *Cadre de gestion de risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle du CSSP* et la *Procédure facilitant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard du Centre de services scolaires de Portneuf*,

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'UNANIMITÉ :

DE DÉBUTER le processus de consultation auprès des différentes instances, et ce, avant l'adoption finale des amendements au Code d'éthique des employés.

12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité le 25 octobre 2021.

13. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mme Pagé informe les membres qu'en suivi à l'adoption de la déclaration de services aux citoyens, cette dernière est actuellement en cours d'impression sur support métallique et sera acheminée dans chacun des établissements pour affichage sous peu.

Concernant la composition des différents comités CA, Mme Pagé mentionne qu'un court sondage sera acheminé aux membres à la fin du mois de novembre pour procéder à la nouvelle composition qui sera présentée pour adoption au CA le 22 décembre 2021.

14. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

15. AUTRES SUJETS

15.1. Rappel – Formation avec Lisane Dostie

Un rappel est mentionné concernant la formation avec Mme Lisane Dostie qui aura lieu le mercredi 24 novembre 2021.

16. PROCHAINE RENCONTRE


Une possible rencontre extraordinaire est prévue le 24 novembre 2021 au Centre administratif Michel-Pagé.

17. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

18. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Jennifer Petitclerc Pagé
Présidente du conseil d'administration



Monique Delisle
Secrétaire générale par intérim